

# BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

**Budgets supplémentaires (BS 2024)** *Le budget supplémentaire, établi après un budget primitif (BP), généralement au second semestre de l'année, a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent non connus au moment du vote du BP.*

## BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré à l'application « Actes Budgétaires »)

**A ENVOYER** : 2 exemplaires de ce bordereau + 1 seul exemplaire de chaque document (BS, délibération, RAR)  
Le bordereau qui vous sera retourné avec le cachet de la Préfecture ou Sous préfecture attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis (BS, délibération, RAR ...).

### Nom et adresse de la collectivité ou de l'établissement public

.....  
.....

CP : .....

Commune : .....

- Tél : .....

- Courriel : .....@.....

- Horaires du secrétariat : .....

### Liste détaillée des pièces jointes

**(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)**

- Budget Supplémentaire (**BS**) du **budget principal** y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au **vote du BS** (ou date de transmission par Actes le \_\_\_\_\_)
- Délibération d'**affectation du résultat** (ou date de transmission par Actes le \_\_\_\_\_)
- Etat des restes à réaliser (**RAR**) arrêtés au 31 décembre 2023
- Note** brève et synthétique

- Budget Supplémentaire (**BS**) du **budget annexe** ..... y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au **vote du BS** (ou date de transmission par Actes le \_\_\_\_\_)
- Délibération d'**affectation du résultat** (ou date de transmission par Actes le \_\_\_\_\_)
- Etat des restes à réaliser (**RAR**) arrêtés au 31 décembre 2023
- Note** brève et synthétique

- Budget Supplémentaire (**BS**) du **budget annexe** ..... y compris annexes obligatoires
- Délibération afférente au **vote du BS** (ou date de transmission par Actes le \_\_\_\_\_)
- Délibération d'**affectation du résultat** (ou date de transmission par Actes le \_\_\_\_\_)
- Etat des restes à réaliser (**RAR**) arrêtés au 31 décembre 2023
- Note** brève et synthétique

Le Maire, le Président atteste que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture / Sous-préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

A.....  
Le.....

Le Maire, le Président,

Reçu en Préfecture - Sous-préfecture le :